



Assemblée Générale Extraordinaire

Mercredi 20 avril 2022

Stade Georges Beyney – L'Union

Présents : cf fiche d'émargement en annexe

* * * * *

Le Président, Ludovic Camel, ouvre l'assemblée générale à 20h30.

Cette assemblée générale extraordinaire a été convoquée à la suite de celle du 6 avril 2022 qui n'a pu délibérer, faute de quorum.

Conformément à l'article 26.4 des statuts, l'assemblée générale de ce jour peut statuer sans condition de quorum.

Modification des statuts

Le Président et la Secrétaire présentent les modifications statutaires proposées par le Comité Directeur et communiquées aux adhérents. Aucune remarque n'est effectuée en séance.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Pour	34 voix	Contre	0	Abstention	0
------	---------	--------	---	------------	---

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité.

Fin de l'assemblée générale à 20h45.

L. CAMEL

Le Président

Ludovic Camel

La secrétaire

Dominique Maillot